

# ENTENTE NATIONALE POUR UNE TRANSITION DE RUPTURE EN HAÏTI

---

Cette initiative est construite autour du « **Manifeste d'Entente Nationale pour une Transition de Rupture en Haïti** » qui présente une vision, un cadre de concertation et de dialogue pour rassembler ses adhérents.

Les motifs s'inscrivent dans l'urgence de lutter pour un changement de nature du modèle inéquitable de société dominant en Haïti, depuis de nombreuses décennies. La démarche traduit notre volonté de travailler pour l'instauration, dans le pays, d'un régime démocratique et inclusif, la modernisation économique, un État au service de la Nation et qui rend compte.

---

## VERS UNE TRANSITION DE RUPTURE

### Introduction

Le système étatique et institutionnel est aujourd'hui, en Haïti, complètement dysfonctionnel. La détérioration du pouvoir d'achat, la misère, le chômage et l'insécurité, à tous les niveaux, ont créé les conditions de distillation de sentiments d'indignation et de colère dans l'ensemble du corpus social. Le pays a atteint le stade où l'évolution socio-économique négative, engendrée par la corruption, la gabegie et la mal gouvernance, pousse la crise à son paroxysme et déclenche une prise de conscience quant à l'urgence de trouver une issue.

Cette situation de crise, qui affecte l'ensemble des rapports sociopolitiques, doit être appréhendée dans sa double dimension conjoncturelle et structurelle. La légitimité de l'ordre social est remise en cause avec une charge idéologique forte dont le slogan exprime l'exigence d'une rupture d'avec l'ordre ancien : Il faut changer l'État.

Gérer ou gouverner n'est maintenant plus possible pour le pouvoir. L'impulsion des réactions populaires sporadiques et permanentes a instauré un rapport de forces qui pousse le pouvoir à l'improvisation, la maladresse et à une stratégie de pourrissement allant, jusqu'à la répression violente (massacres de Carrefour-Feuilles, La saline ou Bel-Air, ...). Ce qui, de toute évidence traduit son déficit de légitimité et devrait provoquer son départ.

Le modèle haïtien de société est à l'agonie. Tenter de le maintenir entrainera inévitablement le chaos. Un ordre nouveau doit être instauré et ce, à travers une transition démocratique indépendante et de rupture devant aboutir à un processus constituant souverain. Cette transition de rupture devra permettre de convoquer une Conférence nationale des forces vives de la nation afin de fédérer les intérêts et revendications des différents groupes sociaux et de jeter les bases du nouvel État. Un processus constituant, associant directement les citoyens et la société civile organisée, permettra de rédiger une nouvelle constitution, fondée, entre autres, sur la garantie des droits fondamentaux de l'Homme, l'indépendance de la justice, un État

décentralisé, transparent, qui rend compte et un système sécuritaire sous contrôle démocratique.

## **I. Un processus constituant**

### **I.1. Les motifs**

La constitution de 1987 a marqué la volonté du peuple haïtien de s'affranchir de l'oppression séculaire et de construire un État de droit. Toutefois cette loi-mère, qui traite de questions propres à des normes juridiques inférieures et qui intègre des dispositions relevant de la morale, porte en elle de nombreuses contradictions et de multiples insuffisances. Les problèmes qu'elle soulève ont trait notamment à : la nature du régime politique, l'équilibre des pouvoirs publics, la fréquence des consultations électorales, la pertinence du mode de représentativité eu égard aux réalités démographiques, la question du droit à la nationalité, l'armée et la problématique de la défense nationale. Il convient en outre de souligner, de manière spécifique, les difficultés intrinsèquement liées à la procédure d'amendement de cette constitution.

L'ultra-parlementarisme de l'actuelle constitution conduit à un fort déséquilibre des pouvoirs publics, à l'immobilisme et à l'instabilité politique. Cet ultra-parlementarisme s'est révélé propice, entre autres tractations, à des marchandages divers lors des séances de ratification des premiers ministres et de leurs gouvernements. Il faut aussi noter les excès constatés dans la jouissance des privilèges associés à la sacrosainte immunité parlementaire. Les déficiences de notre loi fondamentale, dans sa version actuelle, ont favorisé en particulier : un manque de volonté des pouvoirs publics et des hésitations à instaurer un État décentralisé ; des contradictions et incohérences entre les structures définies au sein du système d'organisation politico-administrative ; ou encore, l'absence de prise en compte des droits des haïtiens vivant à l'étranger (droit de vote).

### **I.2. Les objectifs**

La nouvelle constitution devra avoir pour ambition, à travers un texte allégé, fluide et d'application facile, l'avènement d'une démocratie qui suit les préceptes de la « bonne gouvernance ». Cette application se fera, cette fois-ci, à travers l'adoption de l'ensemble des textes de lois prévus par la charte fondamentale. L'objectif est de promouvoir les principes de la décentralisation et d'encourager la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques. Elle sera rédigée par un comité constituant composé de représentants des différentes couches sociales et adoptée par vote populaire.

Cette transition conduira aussi à la redéfinition du rôle et de la mission des institutions publiques et de leur feuille de route.

Cette démarche visant à définir et à consolider les lois et principes d'un nouveau projet de vie commun et qui fixe les grands principes de fonctionnement d'un nouveau modèle de société, du nouvel État haïtien, ne peut s'associer un pouvoir déjà

disqualifié. Ce pouvoir délinquant, avec ses alliés de l'intérieur comme de l'extérieur met tout en œuvre pour se maintenir par le biais de la répression aveugle, l'entretien d'un climat d'insécurité, la cooptation clientéliste, d'autant qu'il a toujours accès aux caisses et aux moyens de l'État. **D'où l'impératif de maintenir et de renforcer les mobilisations populaires seules garantes d'un équilibre ou d'un inversement des rapports de force, devant forcer son retrait.**

## II. Une Coordination Nationale de la Transition (CNT)

### II.1. La démarche

Il y a lieu en premier de bien identifier les différents partis politiques, les groupes sociaux et les principales organisations sociales de mouvement, de comprendre leur diversité, leur concurrence et leur stratégie respective. Les multiples revendications, parfois contradictoires, doivent être étudiées pour marquer les repères et tracer la ligne de convergence menant à **un objectif essentiel : le départ ordonné du pouvoir en place, une transition de rupture garantissant un processus constituant devant jeter les bases du nouvel État, une conférence nationale souveraine, des élections générales libres et démocratiques.** Bref, la construction d'un large mouvement patriotique pour le changement.

La tâche prioritaire sera d'initier une démarche de rapprochement et de dialogue entre ces structures de mobilisations et les différents groupes sociaux, mobilisés ou pas. Il s'agira de convertir les ressources et de « construire » les groupes mobilisés dans l'objectif d'établir un pacte d'actions cohérentes et unifiées.

### II.2. Les organes

Les promoteurs de la démarche s'engagent dans un processus de construction d'une **Coordination Nationale de la Transition (CNT)**. Ils invitent les différentes structures politiques, sociales et économiques organisées à s'impliquer dans la démarche. Il sera élaboré un projet de statuts portant organisation de la coordination. La CNT est coiffée par un coordonnateur assisté de deux (2) membres (un coordonnateur adjoint et un secrétaire). Ils seront désignés, par les adhérents, par consensus ou par vote à main levée.

## III. Les tâches prioritaires de la CNT

La Coordination Nationale de Transition (CNT) devra s'organiser et se donner les moyens pour :

1. *Elaborer une Charte de la transition.*
2. *Présenter à la nation un programme de réforme structurelle ainsi que les grands chantiers prioritaires, réalistes et cohérents en termes de finances publiques ;*
3. *Maintenir, renforcer et coordonner les mobilisations sectorielles et multisectorielles, à travers une combinaison d'actions (dénonciations, persuasion, pressions populaires, sensibilisation de la diaspora et des secteurs progressistes de*

- l'international), pour un départ immédiat, ordonné du pouvoir corrompu en place et autour des objectifs de rupture et de construction du nouvel État ;*
4. *Pouvoir à la vacance présidentielle qui auralieu au plus tard le 7 Février 2021*
    - a. *Définir les critères d'éligibilité du Président de la transition et les mécanismes à suivre (adoption par consensus ou par vote en assemblée),*
    - b. *Inviter aux déclarations de candidature pour la fonction de Président transitoire,*
    - c. *S'assurer du respect strict des critères d'éligibilité des candidats (compétence, expérience dans la gestion des affaires publiques, crédibilité et honnêteté) établis au préalable par la CNT,*
    - d. *Procéder à l'élection du Président de la transition, soit par consensus ou par vote,*
    - e. *Déclarer la personnalité vainqueur du scrutin pour la fonction dePrésident de la transition*
  5. *Obtenir la démission des 10 sénateurs en fonction ;*
  6. *Recevoir, analyser et statuer sur les dossiers des personnalités choisies par le Président de la transition, sur la base des critères établis au préalable par la CNT, aux fonctions de ministres et directeurs généraux, pour la constitution du gouvernement de transition ;*
  7. *Élaborer en concertation avec le Président de la transition les termes de référence de la Conférence nationale souveraine ;*

*Au moment de la prise de fonction du Président de la transition, la CNT aura pour mission ultime, avant sa dissolution, de nommer un **Conseil d'État** pour assurer la production législative et le contrôle des actions de l'Exécutif. La CNT choisit, parmi ses adhérents, parmi les organisations de la société civile et/ou d'autres partis politiques, les membres du Conseil d'État. Le Conseil d'État, pour asseoir sa légitimité, est composé de représentants de partis politiques, d'organisations professionnelles, d'associations, de personnalités d'influence, tout en y intégrant un espace de participation aux représentants des secteurs rural et ouvrier.*

*Un décret portant organisation et fonctionnement du Conseil d'État est promulgué par le gouvernement transitoire.*

*Le Conseil d'Etat sera dissous à l'installation de la 51<sup>ème</sup> législature.*

#### **IV. De la Conférence nationale**

*Le Président transitoire convoque la conférence nationale souveraine un (1) mois après son entrée en fonction et assure une large diffusion de la conférence ou tout citoyen pourra suivre les débats entre les différents participants.*

*Tous les secteurs de la vie nationale seront représentés : politique, syndicaliste, secteur privé des affaires, petro-challengers, secteur rural, étudiant, association professionnelle, secteur religieux, etc. ...*

Les organisateurs de la conférence soumettront à l'appréciation des participants, pour discussions, des points tels : la nouvelle constitution, le procès Petro Caribe, les procès des différents massacres perpétrés par le pouvoir PHTK (La saline, Carrefour-Feuilles, Bel-Air, Cite Soleil, Pont-Rouge, ...), la réforme des institutions de l'Etat et la formation des différentes commissions mandatées pour proposer les réformes institutionnelles.

#### **V. Institutionnalisation de la transition**

Le Président de la transition et le gouvernement de transition incarnent la continuité de l'État. Ils sont les dépositaires du pouvoir exécutif. Ils présentent, en concertation avec le Conseil d'Etat, une feuille de route gouvernementale et se fixent pour missions, entre autres, **i)** de faire aboutir le processus constituant, **ii)** d'entamer les réformes institutionnelles, **iii)** d'élaborer et de faire appliquer les procédures comptables et judiciaires pour les grands dossiers de corruption dénoncés par la population, **iv)** d'implémenter, en urgence, des mesures sécuritaires, économiques et sociales conformes aux revendications populaires, **v)** de réaliser les élections générales libres, démocratiques et transparentes (depuis l'inscription sur les listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats).

***Document préparé et proposé par un groupe de réflexions sur la transition.***

NB : Ce document est un outil de travail. Il peut être amélioré dans le cadre des débats qu'il pourra susciter au sein de la société.

Pour authentications :

Steven Benoit, Ex-Sénateur de la République

Hugue Célestin, Ex-Député du peuple – Inisyativ Patriòt Maryen (IPAM)

Widelson Pierre- Louis, Parti Ayiti Rasanble